

## Enquête de juillet sur le bétail - 2001

## **POUR CIRCULATION INTERNE**



CONFIDENTIEL une fois rempli
Renseignements recueillis en vertu de la
Loi sur la statistique. Lois révisées du
Canada, 1985, chapitre S19.
Canada, 1985, chapitre S19.  If you prefer this questionnaire in English, please check here
English please check here
Eligibil, piedse elleek liere
RÉSERVÉ AU BUREAU
005 1 1 ( \( \sqrt{\chi} \)
005
005
005
005   3   004   2
$\langle \bigcirc \rangle_{\Lambda} \rangle$

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

**SECTION A.** Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tous les animaux (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) sur votre exploitation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2001, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux en pacage, engraissés à farrait ou èlevés sous contrat. Résidents de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, s.v.p. inclure les animaux qui sont en pacage dans un pâturage public ou communautaire ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

5-3400-11.2: 2001-03-29

SQC/AGR-460-75028



Statistique Canada Statistics Canada



SEC	TION B. BOVINS ET/OU VEAUX		RÉSER	RVÉ AU BU	IREAU
			400		9
1.	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2001 aurez-vous/aviez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation? In animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du p mise en valeur des pâturages.	clure les rojet de			
	Oui 400 1 Non 400 2 (Passez à la Section C)			\(\lambda\)	
			,		
<b>▼</b> 2.	Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)			<b>Y</b> ) `	,
	Oui 430 1 Non 430 2			$\rightarrow$	
			INVENT	S SUR LES	3
		Nombre	total au	1 <sup>er</sup> juillet	2001
		403 Aucun			
3.	TAUREAUX, d'un an et plus	404			
4.	VACHES LAITIÈRES	Aucune 405			
5.	VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE	Aucune 409			
6.	VEAUX, de moins d'un an	Aucun 406			
	a) pour le remplacement du <b>troupeau laitier</b> (d'un air et plus)	Aucune 407			
7.	GÉNISSES, d'un an et plus b) pour le remplacement du troupeau de boucherie (d'un an et plus)	Aucune			
	pour l'abattage ou l'engraissement (d'un an et plus)	402 Aucune			
8.	BOUVILLONS, d'un an et plus	408 Aucun			
		410			
9.	NOMBRE TOTAL DE BOVIÑS ET/OU DE VEAUX (somme des questions 3 à 8)				
				ONS SUR	
10/	(Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2001)?	<b>421</b> Aucun			
11.	(Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses doivent vêler entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2001?	424 Aucun			

SEC	TION C.	PORCS			RÉSER	/É AU BU	REAU
					600		9
1.	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2001	1 aurez-vous/aviez	-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation)?				
	Oui <b>600</b>	1	Non 600 2			\$	$\sim$
			<ol> <li>(a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitati mois (avril, mai et juin 2001)?</li> </ol>	on) dans	les derni	ers trois	
			Oui 601 1 (Completez les questions 7, 8 et 9) Non 60	1		assez à la ection D)	a
2.	Gardez-vous des	s porcs (cochons)	(sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, le	s inclure d	lans son	inventair	e.)
	Oui <b>630</b>	1	Non 630 2		ESTIONS INVENTA		
				Nombre	total au	l <sup>er</sup> juillet	2001
				605	<b>=</b> 1		
3.	VERRATS, de 6	mois et plus		Aucun 606			
4.	TRUIES, de rep	roduction et jeune	s truies pleines	Aucune 607			
			a) moins de 45 livres (-20 kg)	Aucun 608			
_	TOUG LEG AUT		(Comptex les porcelets non sevrés)	Aucun			
5.	TOUS LES AUT PORCS (COCH		b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)	609			
			c) plus de 130 livres (60+ kg)	Aucun			
				610			
6.	NOMBRE TOTA	AL DE PORCS (co	chons) (somme des questions 3 à 5)				
	•						
				-	UESTION A PRODU		
		>		634			
7.	(Sur cette explo	itation) Combien c d'avril, mai et juin	e truies et de jeunes truies ont mis bas 2001?	Aucun			
(8)	Combien de por	celets sont nés vi	vants durant la même période	635 Aucun			
9.		•	nés vivants, combien sont morts ou ont été détruits avant	636			
٥.٧			mai et juin 2001?	Aucun _			
10.			uies pleines doivent mettre bas durant les mois de	Aucun			
11	Combien de trui	es et de jeunes tru	uies pleines doivent mettre bas durant les mois 2001?	639 Aucun			
	a octobre, nover	nore et decemble	ZUU1:				

		.5 251	REAU
	300		9
exploitation)? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux		^	
Oui 300 1 Non 300 2		\(\lambda\)	
le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2001?	(Pass	ez)à la	
Qui questions 0, 5 et 10) Non ver		1971 L)	
Sardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour que qu'un d'autre Si oui, les inclure dans son inventaire.)	?		
Oui 330 1 Non 330 2			
Nombre	total au 1 <sup>er</sup>	juillet 2	2001
301 Aucun	]		
302	1		
BREBIS Aucun L			
AGNEAUX ET AGNELLES pour la reproduction	]		
304	7		
TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES (somme des questions 3 à 6)			
308			
Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours les six dexpière mois (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2001)?	]		
Tombien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux	-1		
ués pár/des prédaeurs ou par la maladie, entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2001?			
Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous	]		
Anto to 1 junior of to 01 document 2001:			
	1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur ce le 1 janvier et le 30 juin 2001?  Oui 320 1 Questions 8, 9 et 10) Non 320  Sardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour que qu'un d'autre si oui, les inclure dans son inventaire.)  Oui 330 1 Non 330 2  Nombre 301  Settiers Non Castrées, d'un an et plus 302  Aucun 303  Aucun 304  AGNEAUX ET AGNELLES pour l'abattage 304  Aucun 304  Aucun 305  AGNEAUX ET AGNELLES pour l'abattage 306  Combien de moutons d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours 307  Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux 307  Aucun 309	Let exploitation? Inclure les animatus en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux exploitation? Inclure les animatus en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux un font patre du projet de mise en valeur des pâturages.  1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitai le f <sup>dr</sup> janvier et le 30 juin 2001?  Oui 320	estimated to the control of the cont

SECTION E.	AUTRES ANIMAUX D'ÉLEVAGE	
1. Au 1 <sup>er</sup> juillet 200	1, prévoyez-vous avoir d'autres animaux dans cette exploitation (volaille, che	evreuils, bisons, etc.)
Précisez:		Nombre total au 1 <sup>er</sup> juillet 2001
~		

## SECTION F. ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Bruns@isk
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront du à des fins statistiques. En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager ces renseignements. Étes-vous d'accord pour partager ces renseignements?

Oui 05 1 Non 05 2

## **QUÉBEC SEULEMENT:**

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec le Bureau de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

